

DEMANDE DE SUBVENTION 2025

Au titre de la saison 2024-2025
ou l'année 2025

A retourner par mail à l'adresse
relations.partenaires@ville-liffre.fr
Avant le 28 février 2025



ASSOCIATION

DEMANDE ANNUELLE DE

Merci d'indiquer toutes les demandes que vous pensez faire dans l'année auprès de la Ville

Mise à disposition de local communal (Subvention indirecte)	Oui	Non
Subvention de fonctionnement Si oui, montant de l'aide demandée :	Oui	Non
Subvention d'investissement Si oui, montant de l'aide demandée :	Oui	Non
Subvention anniversaire (Versée sur présentation d'un projet)	Oui	Non

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné (e) _____ représentant de l'association :
- Certifie exacte les informations déclaratives du présent dossier (association et sections) ;
 - Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
 - Déclare être à jour de ses cotisations assurances ;
 - Sollicite lesdites subventions ;
 - Déclare que l'association dispose d'une réserve d'épargne (livret) de _____ € ;
 - Déclare avoir pris connaissance de l'article L 1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne à la Ville de Liffré un pouvoir de contrôle sur les éléments de l'association demandés.

Fait à
Le

Signature **obligatoire** du représentant légal
A défaut, merci de fournir le pouvoir signé

LES GRANDS PRINCIPES DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

A lire attentivement avant de compléter ce dossier

Les informations demandées dans ce dossier relèvent d'une obligation réglementaire.

- L'association doit avoir son siège social ou son activité principale sur la commune de Liffré et participer à la vie locale.
- Une subvention n'est pas un droit. La demande peut être refusée ou amoindrie par rapport à la demande.
- La subvention est annuelle. Elle n'a pas de caractère reconductible d'une année sur l'autre. Un accord sur un montant x une année n'engage pas la ville pour l'année suivante ; et inversement en cas de non-demande ou de refus une année.
- L'association doit être à jour de la déclaration de ses éléments légaux auprès de la Préfecture et doit disposer d'un n° RNA et d'un n° SIRET.
- La demande de subvention, qu'elle soit de fonctionnement ou d'investissement, doit être préalable à l'action.
- L'association doit déposer une demande complète et signée, accompagnée des pièces jointes éventuelles demandées.
- La demande de subvention se base sur des éléments déclaratifs. Toute fausse déclaration entraîne un refus de la Ville.
- Dans le cadre de l'instruction, l'association doit se mettre en capacité à répondre aux questions complémentaires éventuelles

Pour en savoir plus

Consultez le Règlement d'attribution des subventions municipales
Disponible sur le site internet de la Ville, rubrique « Vie Associative »

POUR BIEN RENSEIGNER CE DOSSIER

L'association demande et doit compléter :



Uniquement une aide indirecte

Jusqu'à

FICHE 5



Une subvention de fonctionnement

Jusqu'à

FICHE 9



Une subvention d'investissement

Jusqu'à

FICHE 10



Une subvention d'anniversaire

Jusqu'à

FICHE 11

**Si vous avez besoin
d'aide pour la
complétion de ce
dossier**

**N'hésitez pas à
téléphoner ou
prendre rendez-vous**

**Les services
se tiennent à votre
disposition**

LES GRANDS PRINCIPES DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

A lire attentivement avant de compléter ce dossier

TRAITEMENT DE VOS DONNÉES

Les informations recueillies dans le cadre de cette demande de subvention sont nécessaires à l'instruction de votre dossier et à l'attribution éventuelle d'une subvention par la Ville de Liffré. Elles sont collectées et traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la législation française en vigueur.

La ville de Liffré est responsable du traitement des données. Les données sont destinées aux services municipaux en charge de l'instruction des demandes. Elles peuvent également être transmises aux autorités de contrôle ou à d'autres tiers si la loi l'exige.

Les données sont conservées pendant 0 ans puis détruites.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Ville de Liffré : contact@ville-liffre.fr.

Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr.

Si vous estimez, après ce contact, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

L'ASSOCIATION SOUHAITE-T-ELLE RECONTRER LA VILLE ?

Oui

Non

*Si oui, merci de **préciser obligatoirement l'objet de cette rencontre** (par exemple, présenter un projet, évoquer une difficulté, proposer une idée, demander de l'aide pour renseigner ce dossier...) **ainsi que la période souhaitée** (par exemple, dès que possible, dans les prochaines semaines, en fin de saison...)*

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION

POUR MIEUX VOUS CONNAITRE ET VOUS ACCOMPAGNER

Merci d'indiquer en quelques lignes le but de votre association

CARTE D'IDENTITÉ

Uniquement en cas d'évolutions depuis les données déclarées en 2024

Numéros (obligatoires) : RNA : SIREN/SIRET :

Siège de l'association

Chez :

Adresse :

CP-Ville :

Mail :

@

Site internet (site existant) :

Membres du bureau (Préciser les fonctions/n° tel/mail...)

AUTORISATIONS

L'association autorise la Ville de Liffré à diffuser dans ses supports :

Le mail de l'association	Oui	Non
Le mail du représentant légal	Oui	Non
Le portable du représentant légal	Oui	Non
Le téléphone fixe du représentant légal	Oui	Non

JUSTIFICATIFS

Uniquement en cas de changement depuis les données déclarées en 2024

L'association s'engage à transmettre avec ce dossier :

Les nouveaux statuts à jour à signés	Transmis avec ce dossier
Un nouveau RIB	Transmis avec ce dossier
Un récépissé de modification de la Préfecture	Transmis avec ce dossier

Pour rappel, l'association doit prévenir la Ville de Liffré de tout changement intervenu en cours d'année. Il appartient à l'association de se mettre à jour vis-à-vis de la Préfecture, service greffe des associations. De nombreuses démarches sont réalisables en ligne sur : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

POUR MIEUX VOUS CONNAITRE ET VOUS ACCOMPAGNER

Activités proposées par votre association

- Activité 1 :
Public visé à partir de _____ ans
- Activité 2 :
Public visé à partir de _____ ans
- Activité 3 :
Public visé à partir de _____ ans
- Activité 4 :
Public visé à partir de _____ ans
- Activité 5 :
Public visé à partir de _____ ans

Au-delà, merci de bien vouloir nous transmettre la liste des activités et les publics visés en PJ

Informations complémentaires

FONCTIONNEMENT

Nombre de bénévoles actifs :

Recherchez-vous des bénévoles	Oui	Non
Avez-vous des difficultés à renouveler le bureau	Oui	Non

Si concerné

Nombre de salariés :

Nombre d'Equivalent Temps Plein (tout personnel confondu par an) :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour rappel, et dans un souci de bonne gestion, la ville sera attentive à ce que l'association tienne une AG tous les ans.

Tout au long de l'année, merci de transmettre automatiquement le PV de ces rencontres.

Date de la dernière séance :

PV transmis avec ce dossier	Oui	Non
-----------------------------	-----	-----

POUR MIEUX CONNAITRE VOTRE PUBLIC

Merci de renseigner **obligatoirement** le tableau ci-dessous

	Enfants		Adultes
	Moins de 12 ans	De 12 à 18 ans	
Liffré			
Chasné-sur-Illet			
Dourdain			
Ercé-près-Liffré			
Gosné			
La Bouëxière			
Livré-sur-Changeon			
Mézière-sur-Couesnon			
St Aubin-du-Cormier			
Total LCC (hors Liffré)			
Autres communes			

	Enfants		Adultes
	Moins de 12 ans	De 12 à 18 ans	
Nombre total d'adhérents			

ADHÉSION ET COTISATION

Coût annuel de la cotisation :

Tarif annuel de (des) activité(s)

Modulation du tarif proposé en fonction de

Age de l'adhérent	Oui	Non
Niveau de pratique	Oui	Non
Commune de résidence	Oui	Non
Ressources	Oui	Non
Autres (précisez) :		

OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

L'association bénéficie-t-elle d'une convention d'occupation pour la saison 2024-2025

Oui

Non

Si souhait d'en faire la demande, merci de préciser votre projet

L'association bénéficie-t-elle d'un local de rangement

Oui

Non

Si souhait d'en faire la demande, merci de préciser votre projet

ACOMPAGNEMENT DE LA VILLE

Au quotidien, la ville de Liffré accompagne ses partenaires associatifs de plusieurs manières :

En soutien logistique lors des manifestations et événements

Un formulaire en ligne est à compléter dès que vous avez connaissance de la date de votre événement, et au moins 3 mois avant. Il convient de préciser l'ensemble des informations de manière exhaustive afin que la ville puisse analyser votre demande et y répondre dans les meilleures conditions.

En accompagnement dans votre communication

L'impression annuelle : La ville offre la possibilité à toute association liffréenne de pouvoir disposer d'une impression (noir et blanc), une fois par an, de flyers ou d'affiches

La parution dans le Liffréen magazine : La ville offre la possibilité à toute association liffréenne de bénéficier d'un encart dans le magazine communal, en fonction de la place disponible

Souhaitez-vous de plus amples informations sur ces dispositifs

Oui : la ville reprendra contact avec l'association

Non

SOUHAITEZ-VOUS REALISER UNE DEMANDE SPECIFIQUE

Ce dossier annuel est l'occasion de nous faire part de vos besoins ou demandes spécifiques

Si besoin, n'hésitez pas à nous informer ci-dessous

L'association souhaite réaliser des demandes de subventions directes, la complétude du dossier continue...



Faisons un point désormais sur les finances de votre association

Pour toutes les associations qui ne demandent pas de subventions directes (en €), la complétude du dossier s'arrête ici.

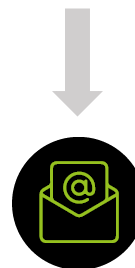
Merci de vérifier la complétude du dossier

FICHE 1

à

FICHE 5

et de le signer (1^{ère} page)



A retourner par mail à l'adresse relations.partenaires@ville-liffre.fr
Avant le 28 février 2025

A RENSEIGNER OU TRANSMETTRE EN PJ

Merci d'indiquer uniquement en valeurs entières (pas de centimes)

CHARGES	PRODUITS
60 Achats 6022 Fournitures consommables 6023 Alimentation 605 Achats de matériels, équipements 6061 Eau, énergie 6063 Fournitures entretien, pt équipement 6064 Fournitures administratives 607 Achats de marchandises 61 Services extérieurs 611 Sous-traitance générale 613 Locations 615 Entretien et réparations 616 Primes d'assurances 618 Divers 6181 Documentation 6185 Frais séminaires, conférences 62 Autres services extérieurs 621 Personnel extérieur à l'association 622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires 623 Publicité, relations publiques, dons 624 Transport de biens, d'usagers 625 Déplacements, missions, réceptions 63 Impôts, taxes et assimilés 631 Impôts et taxes sur rémunérations 633 Impôts autres organismes 637 Autres impôts, taxes et assimilés 64 Charges de personnel 641 Rémunérations du personnels 645 Charges de SS et prévoyance 647 Autres charges sociales 65 Autres charges de gestion courante 66 Charges financières 67 Charges exceptionnelles 68 Dotations aux amortissements	70 Vente de produits, de prestations 706 Vente de prestation de services 707 Vente de marchandises 708 Produits activités annexes (publicité) 74 Subventions publiques 741 Ville de Liffré Autres communes Département Région Etat 75 Autres produits de gestion courante 754 Ressources liées à la générosité 756 Cotisations 758 Autres produits de gestion courante 76 Produits financiers 77 Produits exceptionnels 78 Reprise sur amortissements et provisions 79 Transferts de charges
TOTAL	TOTAL
RÉSULTAT	
86 Emploi des contributions volontaires en nature 861 Mise à disposition gratuite de biens 862 Prestations 864 Personnel bénévole	87 Contributions volontaires en nature 871 Prestations en nature 875 Dons en nature
TOTAL	TOTAL

A RENSEIGNER OU TRANSMETTRE EN PJ

Merci d'indiquer uniquement en valeurs entières (pas de centimes)

CHARGES	PRODUITS
60 Achats 6022 Fournitures consommables 6023 Alimentation 605 Achats de matériels, équipements 6061 Eau, énergie 6063 Fournitures entretien, pt équipement 6064 Fournitures administratives 607 Achats de marchandises 61 Services extérieurs 611 Sous-traitance générale 613 Locations 615 Entretien et réparations 616 Primes d'assurances 618 Divers 6181 Documentation 6185 Frais séminaires, conférences 62 Autres services extérieurs 621 Personnel extérieur à l'association 622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires 623 Publicité, relations publiques, dons 624 Transport de biens, d'usagers 625 Déplacements, missions, réceptions 63 Impôts, taxes et assimilés 631 Impôts et taxes sur rémunérations 633 Impôts autres organismes 637 Autres impôts, taxes et assimilés 64 Charges de personnel 641 Rémunérations du personnels 645 Charges de SS et prévoyance 647 Autres charges sociales 65 Autres charges de gestion courante 66 Charges financières 67 Charges exceptionnelles 68 Dotations aux amortissements	70 Vente de produits, de prestations 706 Vente de prestation de services 707 Vente de marchandises 708 Produits activités annexes (publicité) 74 Subventions publiques 741 Ville de Liffré Autres communes Département Région Etat 75 Autres produits de gestion courante 754 Ressources liées à la générosité 756 Cotisations 758 Autres produits de gestion courante 76 Produits financiers 77 Produits exceptionnels 78 Reprise sur amortissements et provisions 79 Transferts de charges
TOTAL	TOTAL
RÉSULTAT	
86 Emploi des contributions volontaires en nature 861 Mise à disposition gratuite de biens 862 Prestations 864 Personnel bénévole	87 Contributions volontaires en nature 871 Prestations en nature 875 Dons en nature
TOTAL	TOTAL

GRILLE DE LECTURE SYNTHÉTIQUE*Ce que l'association déclare réaliser sur la commune***Proposer des activités ouvertes à tous**

Activité ouverte à tous les âges (adultes et enfants)	Oui	Non
Ouvert à de nouveaux adhérents en début d'année	Oui	Non
Ouvert à de nouveaux adhérents tout au long de l'année	Oui	Non
En cours d'année, l'association/la section affiche complet	Oui	Non
Mise en place d'une tarification en fonction des ressources	Oui	Non
<i>(Sport)</i> Toutes les activités sont ouvertes aux féminines	Oui	Non
<i>(Sport)</i> Au moins 1 action handisport par an	Oui	Non

Participer à l'animation de la vie locale (à préciser dans les commentaires)

Organisation d'au moins une activité ouverte à tous l'an passé	Oui	Non
Action conjointe avec une autre association de la ville	Oui	Non
Action conjointe avec au moins un établissement scolaire	Oui	Non
Action conjointe avec un autre acteur de la ville	Oui	Non
Participation au dernier Forum des associations	Oui	Non
Une autre activité similaire est-elle mise en place sur la Ville ?	Oui	Non
Action/démarche écoresponsable	Oui	Non

Dynamiser son association (à préciser dans les commentaires)

Présence de salariés ou d'intervenants extérieurs rémunérés	Oui	Non
Action(s) de formation des bénévoles	Oui	Non
Mise en place d'une nouvelle action cette année	Oui	Non
Action/événement spécifique prévue cette année	Oui	Non
Action(s) d'autofinancement	Oui	Non
Action de recherche de cofinanceurs (<i>autre que la ville</i>)	Oui	Non

Promouvoir le territoire

Au moins 66% d'adhérents liffréens	Oui	Non
Au moins 80% d'adhérents du territoire de LCC	Oui	Non
Des places libres pour de nouveaux liffréens tous les ans	Oui	Non
Activité rayonnant au-delà de LCC	Oui	Non
Activité/événement rayonnant au-delà du département	Oui	Non

Merci d'apporter les commentaires nécessaires ci-dessous

ANALYSE DU BESOIN FINANCIER SOLLICITÉ

Montant 2025 sollicité : €

Le montant indiqué doit être identique à celui mentionné en page 1 du dossier ainsi que dans le budget prévisionnel présenté en Fiche 7

Ce montant est-il supérieur à la subvention obtenue en 2024

Oui Non

Si oui, merci de justifier obligatoirement le besoin supplémentaire

Autres informations ou commentaires que vous souhaitez partager avec la ville

L'instruction de la demande de subvention de fonctionnement prend notamment en compte les éléments relatifs :

- Aux adhérents (Liffréen-ne-s)
- Aux indicateurs financiers (autonomie, épargne, poids de la subvention dans le BP...)
- Au dynamisme local (participation à la vie locale)

INSTRUCTION ET ÉCHÉANCES 2025

Présentation des dossiers en **commission municipale** « Vie Associative et sport » - **AVRIL**Vote des subventions annuelles en **conseil municipal** – **MAI**Versement des subventions aux associations – **JUIN**

Pour toutes les associations qui
ne demandent pas de subventions d'investissement ou anniversaire
la complétude du dossier s'arrête ici.

Merci de vérifier la complétude du dossier

FICHE 1

à

FICHE 9

et de le signer (1^{ère} page)

A retourner par mail à l'adresse
relations.partenaires@ville-liffre.fr
Avant le 28 février 2025

RAPPEL

Cette subvention concerne des travaux, aménagements ou acquisition de matériel souhaités sur l'année 2025, et doit être préalable à l'investissement. Elle ne peut excéder 50 % du montant total du projet.

DESCRIPTION DE VOTRE PROJET

N'hésitez pas à transmettre vos devis, plans ou tout autre document nécessaire à l'instruction

Date de réalisation souhaitée :

Budget prévisionnel du projet

CHARGES		PRODUITS	
		Autofinancement	
		Cofinancier 1	
		Cofinancier 2	
		Cofinancier 3	
		Autre produit	
		Demande d'aide à la Ville	
TOTAL	€	TOTAL	€

La ville sera attentive au montage financier des projets, devant faire apparaître plusieurs financeurs

INSTRUCTION ET ÉCHÉANCES 2025



Une **analyse approfondie** en lien avec l'association est réalisée pendant l'instruction, en vue d'une **présentation** des projets en **commissions municipales** « Vie Associative et sport ». Le **versement** intervient **uniquement** sur présentation des **factures acquittées**.

Pour toutes les associations qui
ne demandent pas de subventions anniversaire
la complétude du dossier s'arrête ici.

Merci de vérifier la complétude du dossier

FICHE 1

à

FICHE 10

et de le signer (1^{ère} page)



A retourner par mail à l'adresse
relations.partenaires@ville-liffre.fr
Avant le 28 février 2025

RAPPEL

Cette subvention concerne les associations liffréennes (ou chacune des sections) qui souhaitent organiser un événement pour leur anniversaire. Elle est soumise au barème validé par le conseil municipal DCM 2022.274 du 29 septembre 2022, prenant en compte le nombre d'adhérents.

DESCRIPTION DE VOTRE PROJET ANNIVERSAIRE

Comment souhaitez-vous fêter l'événement

Date envisagée :

Budget prévisionnel du projet

CHARGES		PRODUITS	
		Autofinancement	
		Cofinancier 1	
		Cofinancier 2	
		Cofinancier 3	
		Autre produit	
		Demande d'aide à la Ville	
TOTAL	€	TOTAL	€

La ville sera attentive au montage financier des projets, devant faire apparaître plusieurs financeurs

INSTRUCTION ET ÉCHÉANCES 2025

Le versement de la subvention intervient **uniquement** à l'issue de l'événement.

FIN DU DOSSIER
la complétude s'arrête ici.

Merci de vérifier la complétude du dossier

FICHE 1

à

FICHE 11

et de le signer (1^{ère} page)



A retourner par mail à l'adresse
relations.partenaires@ville-liffre.fr
Avant le 28 février 2025